

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'APR-UQAM
tenue le mercredi 18 novembre 2009, à 10 h 15, à la salle WR-520
du pavillon Thérèse-Casgrain de l'UQAM**

Présences : Robert V. Anderson
Philippe Barbaud
Denis Bertrand
Louise Dupuy-Walker
Roch Meynard
Yvon Pépin

Absence motivée : Monique Lemieux

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Affaires en découlant
 - FRUQ
 - Fondation de l'UQAM
 - Archives
 - Livre de Denis Bertrand *et al.*
4. États financiers
5. Projet de Roch Meynard
6. Activités d'hiver
7. *Le Bulletin*
8. Varia : Suggestions des membres

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par Philippe Barbaud, appuyé par Robert V. Anderson.
Adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2009, proposé par Yvon Pépin et appuyé par Roch Meynard, est adopté à l'unanimité.

Affaires en découlant

- **FRUQ** -- Les trois délégués (Anderson, Barbaud, Pépin) ont voyagé vers Québec dans le Piper de Philippe Barbaud, sans incident faut-il préciser. La réunion, bien préparée par la présidente Thérèse Leduc, s'est déroulée rondement.

Rien de nouveau quant aux régimes de retraite : la CARRA et le RRUQ ont des réserves monétaires suffisantes pour faire face à leurs obligations. Les finances de la FRUQ sont saines, avec un surplus d'environ 5 000 \$. La cotisation à la FRUQ restera la même. Il faut noter que l'Association des retraités de la TELUQ s'est dissoute, ce qui fait un membre de moins pour la FRUQ. Par contre, l'Association des retraités de l'INRS s'est jointe à la FRUQ.

D'autre part, une question est soulevée auprès du conseil d'administration à savoir si les retraités de la TELUQ pourraient se joindre à l'APR-UQAM. Les membres du conseil ont des réticences face à une telle ouverture, principalement en raison du fait que les modalités du rattachement de la TELUQ à l'UQAM ne sont pas encore finalisées.

Des membres de l'assemblée de la FRUQ ont exprimé le désir de pouvoir consulter une version électronique de notre bulletin *Pour la suite du monde*. Philippe Barbaud informera la FRUQ que le Bulletin est toujours disponible en format **.pdf** sur notre site Web et que l'hyperlien vers le site de l'APR-UQAM, qui apparaît sur le site de la FRUQ devrait être utilisé à cette fin.

- **Fondation de l'UQAM** -- Philippe Barbaud dépose une liste de noms des cotisants au Fonds de l'APR-UQAM fournie par la Fondation de l'UQAM. Considérant qu'il y a quelques 80 donateurs et que le montant total des dons pour une année tourne autour de 3 000 \$ (donc moyenne de 40 \$ par personne), les membres du conseil se disent sceptiques. Ils demandent au président de relancer à nouveau la Fondation pour avoir plus de détails sur la distribution des dons dans le Fonds de l'APR-UQAM au cours des années. Nous avons besoin d'une vision d'ensemble pour jauger la situation et prendre les mesures appropriées.
- **Archives** : Philippe Barbaud et Roch Meynard ont rencontré hier madame Christiane Huot, directrice du Service des archives de l'UQAM, au sujet du dépôt aux archives de l'UQAM des documents de notre Association. La Fondation accepterait de recevoir de nombreux documents écrits (procès-verbaux, protocoles, bulletins, etc.) et aussi des documents audio-visuels. Roch Meynard se dit peu habile à préparer les documents audio-visuels pour les archives. Yvon Pépin et Louise Dupuy-Walker sont mandatés pour faire l'inventaire des documents audio-visuels en notre possession et pour les cataloguer en vue de leur dépôt aux archives. Un plan sera proposé à la prochaine réunion.

D'autre part, dans le futur, est-ce que les prochains administrateurs continueront à verser les documents auprès des Archives ? Si le Service des archives accepte de recevoir nos documents, un contrat sera signé en bonne et due forme. La définition des tâches de l'archiviste dans l'annexe B des Statuts de l'APR-UQAM sera révisée.

- **Livre de Denis Bertrand *et al.*** Plus de la moitié des professeurs retraités se sont procuré, soit par la poste, soit au comptoir de l'accueil de l'UQAM, le livre *La naissance de l'UQAM*.

États financiers

Le trésorier dépose l'État des résultats au 17 novembre et le Bilan au 17 novembre 2009. Après avoir rempli nos obligations concernant la publication du Bulletin et l'édition du livre *La naissance de l'UQAM*, les avoirs de l'APR-UQAM s'établissent à 7 099,41 \$.

D'après notre trésorier, considérant la rentrée prochaine de la subvention du SPUQ, il n'y a aucun problème monétaire appréhendé pour terminer l'année 2009-2010.

Projet de Roch Meynard

Roch Meynard propose, dans le cadre des Fêtes du 40^e de l'UQAM, de rendre hommage à trois fondateurs de l'APR-UQAM, Yvon Pageau, Jean-Claude Forand et Benoît Gendreau (membres du conseil d'administration pendant les cinq premières années), à l'occasion d'un repas avec le conseil d'administration actuel, lequel repas pourrait se tenir dans les prochaines semaines. Après discussion, on retient la date du 10 janvier pour cet événement. Les frais du repas pour nos invités (et leur conjoints) seraient défrayés par l'APR-UQAM. Cette proposition fait consensus. Philippe se charge de faire les contacts auprès du restaurant, qui pourrait être *Les menus plaisirs*, à Sainte-Rose.

Activités d'hiver

Louise Dupuy-Walker fait état des quelques activités prévues pour l'hiver 2010. Elle mentionne aussi une prochaine rencontre conjointe de concertation entre les organisatrices d'activités des autres associations avec lesquelles nous faisons affaires récemment afin de planifier plus avant les activités sociales regroupant tous les membres. Roch Meynard rappelle la publication prochaine du bulletin, et insiste pour que le programme des activités nous parvienne à temps.

Le Bulletin

En l'absence de Monique Lemieux, on note que la date de 30 novembre est la limite ultime pour faire parvenir des topos ou articles pour le Bulletin de décembre.

Varia

Louise Dupuy-Walker fait part au conseil de suggestions des membres recueillies à l'occasion d'une récente activité.

- Concernant le répertoire des membres : ne serait-il pas judicieux de reporter les informations personnelles de l'année précédente quand le membre ne répond pas à l'invitation de mettre son dossier à jour. Roch Meynard ne croit pas que cela soit souhaitable; la façon de faire actuelle se conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous avons un système nuancé et efficace, qui implique le renouvellement chaque année des instructions sur les renseignements personnels. Si le collègue ne nous autorise pas explicitement à révéler des renseignements personnels, aucun renseignement n'est divulgué. Les collègues doivent accepter les conséquences de leurs oublis ou de leur négligence.
- Les retraités ne peuvent plus agir comme répondants pour les demandes de passeport, ce qui semble déplaire à certains de nos membres. Doria Ross croit disposer d'une avenue de solution à ce problème. On lui demandera donc d'investiguer la question avec les autorités fédérales et de nous proposer une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 12 h.